

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1670 :

Attribution de subvention à l'Association Les Handicapables de la Réunion

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Michel FONTAINE

Affaire n°34/1670 : Attribution de subvention à l'Association Les Handicapables de la Réunion.

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention de « **l'Association les Handicapables 974 de La Réunion** » d'un montant de 2 500,00€ (deux mille cinq cents euros) pour leur permettre de finaliser leur opération dénommée « **SalazieHanditours 2024** » qui s'est déroulé le samedi 25 mai 2024.

Il rappelle que cette association a déjà réalisé d'autres actions dans le cadre de la sensibilisation du public à la cause du Handicap notamment :

- Le Runhanditour (tour de l'île en fauteuils roulants) en mai 2018.
- Le CilaosHanditour en septembre 2019
- Le volkanHanditour en mai 2021.
- les PlainesHanditour en septembre 2022
- MaïdoHanditour en mai 2023

Il souligne que ce défi consistait à parcourir 25 km avec un dénivelé positif de 1 027 m, reliant Saint-André au village d'Hell-Bourg. 7 participants en fauteuil roulant, accompagnés de leurs 60 "pousseurs" et "pousseuses" ont sillonné les routes et chemins via Salazie pour une arrivée à Hell-Bourg à 14h.

Cet événement est une belle illustration de la mobilisation et de la solidarité qui existent à La Réunion pour les personnes en situation de handicap. Il montre également que le sport est un formidable vecteur d'inclusion et de dépassement de soi.

Le financement de cette opération est opéré sur la ligne budgétaire suivante :

425 65748 260 RE24000046

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros) à l'Association les Handicapables de la Réunion.
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'un de ses adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières relatives à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1670-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024